

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 16 avril 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr (absence motivée)
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

12-04-88 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 16 avril 2012 soit accepté, tel que présenté.

**12-04-89 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011 –
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

Monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton présente très brièvement les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

12-04-90 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte les états financiers pour l'exercice terminée le 31 décembre 2011, tel que présenté par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

12-04-91 COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2012 au montant total de 278 092,42 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 mars 2012.

Michelyne Leblanc, trésorière

12-04-92 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-217 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AU GOLF DE CARLETON-SUR-MER POUR LA COUPE D'HERBE HAUTE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement d'emprunt 2012-217 décrétant une dépense au montant de 75 412 \$ concernant l'acquisition d'une tondeuse au golf de Carleton-sur-Mer pour la coupe d'herbe haute.

12-04-93 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-218 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2007-97

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2012-218 abrogeant le règlement 2007-97 concernant un programme de remise de taxes foncières dans la ville de Carleton-sur-Mer afin de favoriser la construction et la rénovation résidentielle, commerciale et industrielle. Les dispositions du règlement relatives à un immeuble commercial ou industriel demeurent transitoires jusqu'à la mise en vigueur d'un programme touchant ces usages.

12-04-94 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR LA MISE AUX NORMES ET À LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE RÉCRÉATIF AVEC NOTAMMENT DES TERRAINS DE SOCCER ET UN BÂTIMENT DE SERVICES

Madame France Leblanc donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant une dépense pour la mise aux normes et à la construction d'un espace récréatif avec notamment des terrains de soccer et un bâtiment de services.

12-04-95 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2011-210 PAR UNE GRILLE TARIFAIRE ADMINISTRATIVE ET ÉVOLUTIVE EN FONCTION DES PRIX DE CONSOMMATION, POUR LES ACTIVITÉS LIBRES ET LA LOCATION DU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC, DE DIFFÉRENTES SALLES ET D'ARTICLES

Madame France Leblanc donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2011-210 par une grille tarifaire administrative et évolutive en fonction des prix de consommation, pour les activités libres et la location du centre Léopold-Leclerc, de différentes salles et d'articles.

12-04-96 PROGRAMME – ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal accepte le programme d'accès à la propriété tel que présenté par la direction du développement économique de la Ville et autorise sa mise en application.

12-04-97 CORPORATION DU CENTRE DE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA GASPÉSIE – CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'accorder une aide financière pour l'exploitation d'un centre de congrès sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de cette disposition afin de favoriser la situation financière de la Corporation du Centre de congrès régional de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a provisionné un montant de 68 765,66 \$ par sa résolution # 11-05-155 adopté le 2 mai 2011 à même son surplus de 2010;

CONSIDÉRANT QU' une contribution à payer à la Corporation du centre de Congrès régional de la Gaspésie de 66 248,00\$ a été inscrit aux états financiers le 31 décembre 2011;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville autorise de verser une contribution de 135 013.66 \$ à la Corporation du Centre de congrès régional de la Gaspésie conformément à la Loi sur les compétences municipales.

QUE cette aide financière soit conditionnelle au remboursement de taxes foncières et intérêts courus au montant de 135 013.66 \$ sur le matricule # 0630 59 7903 désignant le bâtiment du Centre de congrès, propriété de ladite Corporation.

12-04-98 RÉGULARISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE « DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORIÈRE »

CONSIDÉRANT QUE madame Michelyne Leblanc occupe en pleine charge la fonction de directrice des services administratifs et trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la structure du personnel cadre est pleinement stabilisée;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE madame Michelyne Leblanc occupe de façon permanente un horaire de travail sur cinq jours par semaine en plus de toutes autres dispositions du personnel cadre.

12-04-99 CPTAQ – DEMANDE DE LOTISSEMENT, D'ALIÉNATION ET D'USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE (LOUIS-RAYMOND BUJOLD)

CONSIDÉRANT la demande de lotissement, d'aliénation et d'usage autre que l'agriculture, déposée par monsieur Louis-Raymond Bujold;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'autres endroits appropriés hors de la zone agricole pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme à la réglementation de zonage municipale;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal appui la demande de lotissement, d'aliénation et d'usage, autre que l'agriculture, déposée par monsieur Louis-Raymond Bujold concernant le lot 4 475 579, du cadastre du Québec.

12-04-100

FÊTE NATIONALE 2012 :

12-04-100.1 DEMANDE D'ENTENTE DE CONCESSION – CHEVALIERS DE COLOMB DE CARLETON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer organise des activités de jour et de soir dans le cadre de la fête nationale;

CONSIDÉRANT QU' il y aura un service de bar offert au Parc Germain-Deslauriers (le jour);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ne souhaite pas être responsable de la gestion des bars;

CONSIDÉRANT QUE des organismes du milieu se sont montrés intéressés à s'occuper de la gestion des bars;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer consent à offrir en concession pleine et entière le service de bar au Parc Germain-Deslauriers aux Chevaliers de Colomb de Carleton. Cette entente s'effectuera en considération d'une somme forfaitaire de 80 \$.

12-04-100.2 DEMANDE D'ENTENTE DE CONCESSION – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer organise des activités de jour et de soir dans le cadre de la fête nationale;

CONSIDÉRANT QU' il y aura un service de bar offert à la plage municipale (en soirée);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ne souhaite pas être responsable de la gestion des bars;

CONSIDÉRANT QUE des organismes du milieu se sont montrés intéressés à s'occuper de la gestion des bars;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer consent à offrir en concession pleine et entière le service de bar au site de la plage municipale à l'Association des pompiers volontaires de Carleton-sur-Mer. Cette entente s'effectuera en considération d'une somme forfaitaire de 80 \$.

12-04-101 FONDATION MIRA – DEMANDE D’AUTORISATION D’UN PONT PAYANT POUR LE 12 MAI 2012

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer permette à la Fondation Mira inc. de faire un pont payant sur la route du Quai le 12 mai 2012 de 9 h à 17 h. La Fondation Mira inc. devra cependant s’assurer que l’activité ait les autorisations requises du Ministère des Transport et de la Sureté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et ont une attitude sécuritaire.

QUE la Fondation Mira inc. possède une assurance responsabilité civile pour ce genre d’évènement.

12-04-102 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Neuf personnes ont assisté à la séance extraordinaire (incluant M. Luc Audet, comptable, et Mme Michelyne Leblanc, directrice des services administratifs et trésorière).

Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

LA LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

À 20 h 37, monsieur Lauréat Plante propose de lever l’assemblée.

Accepté.